# Hackerspace Au Mans

### Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

#### Le vendredi 26 Avril 2016

### Préambule

### 1 Effectifs

- Membres présents :
  - CONTY Romuald
  - FAVREAU Tifenn
  - ROUSSEAU Fabien
  - VALLEE Sébastien
  - VANNIER Laurent
  - BREHERET Jérôme
  - TOUCHARD Florent
  - COSTE Jérôme
  - QUATRAVAUX Fabien
  - LEFRANÇOIS Jean-Marc
  - PORTE Romain
  - BRETON Corentin
  - BATAILLE Fabien
  - CHAINOT-BATAILLE Manuella
  - GABORIT-LEBREQUER Matthieu
- Absents ayant donné procuration à BATAILLE Fabien :
  - GERVOT Suzy-Lou
- Absents ayant donné procuration à VALLEE Sébastien :
  - GABORIT Mathieu
  - BLAIN Frédéric
- Absents ayant donné procuration à PORTE Romain :
  - BEN-ICHE Medhi
- Non-membres présents :
  - FRESNEAU François
  - TARTIERE Romain

#### La séance est ouverte à 19h47

L'assemblée décide par un scrutin à l'unanimité d'accorder le droit de vote aux non-membres présents.

L'assemblée décide par un scrutin à l'unanimité moins une abstention de mandater l'actuel secrétaire pour la modification des statuts afin de refléter les modifications apportées au cours de l'AG.

## 2 Changement de nom

Le changement de nom est discuté de longue date et il avait été décidé de modifier le nom de manière officielle que lorsqu'un autre élément des statuts devrait être modifié également.

Le nom est, conformément au procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2015, modifié de HAUM (Hackerspace de l'Université du Maine) en HAUM.

Modification du nom de l'association
Votants 14
Pour 14
Contre 0
NSPP 0

### 3 Changement de siège social

Afin de refléter la réalité de l'action du HAUM au cours des dernières années, il est proposé de modifier le siège social pour le placer au 19 Boulevard Marie et Alexandre Oyon, 72100 Le Mans.

Modification du siège social de l'association
Votants 14
Pour 14
Contre 0
NSPP 0

## 4 Modification des options d'adhésion

Pour permettre l'adhésion à moindre frais des sympathisants tout en continuant à encourager l'adhésion des membres souhaitant prendre activement part à la vie associative, il est proposé d'ajouter un nouveau palier d'adhésion.

En plus de l'actuel statut de membre actif, il est proposé un statut de **membre sympathisant** accessible par une cotisation de 10 EUR ou plus. Ce statut ne donne pas accès au droit de vote et le membre n'est par conséquent pas compté dans le quorum. Il ne donne pas accès aux tarifs préférentiels disponibles pour les membres actifs mais il permet d'aider le HAUM *via* une augmentation de la base de membres et une contribution pécuniaire.

Afin de faciliter l'ajustement ultérieur des adhésions, il est décidé de placer la définition des membres et de la cotisation dans le règlement intérieur.

L'adhésion de personnes morales sous le statut de membre partenaire est désormais possible pour une adhésion minimale de 90 EUR. La possibilité d'action des membres partenaires au sein de l'association sera négociée au cas par cas entre l'entité adhérant et le bureau de l'association.

VOTE

Modification des types d'adhésion et de leur emplacement de définition

Votants 17

Pour 17

Contre 0

NSPP 0

### 5 Redéfinition du quorum

Compte tenu de la difficulté grandissante à réunir les deux tiers des membres (quorum actuel) pour prendre les décisions relevant de la vie associative, il est proposé par l'actuel bureau d'abaisser le quorum à la moitié des membres actifs plus un.

<u>Vote</u>

Passage à la majorité absolue des votants pour atteindre le quorum

Votants 17

Pour 17

Contre 0

NSPP 0

## 6 Droit à l'image des membres

Dans le cadre de la communication externe du HAUM, il peut être nécessaire de publier des images et des vidéos contenant des images de certains des membres de l'association. A ce titre, il est demandé au membre de voter pour l'inclusion au règlement intérieur d'un article autorisant le HAUM a utiliser l'image de ses membres dans sa communication externe.

Vote

Ajout d'un article concernant l'utilisation de l'image des membres dans le règlement intérieur

Votants 17

Pour 16

Contre 1

NSPP 0

### 7 Modification du bureau

Il est proposé de ne pas dissoudre l'actuel bureau de l'association mais de procéder à l'inclusion des volontaires et à une nouvelle répartition des rôles au sein de celui-ci.

Une réunion de bureau sera immédiatement convoquée suite à l'AG.

Vote

Inclusion de Tifenn Favreau au bureau

Votants 17

Pour 17

Contre 0

NSPP 0

 $\underline{\text{Vote}}$ 

Inclusion de Frédéric Blain au bureau

Votants 17

Pour 17

Contre 0

NSPP 0

La présente Assemblée Générale modifiant les statuts, ils seront redéposés en Préfecture une fois les modification inclues.

La séance est levée à 21h45.